

REGLEMENT INTERIEUR

Un évènement Nord – Pas de Calais Initiative



1. Le contexte

La reprise d'entreprise représente un véritable enjeu de développement économique dans la région Nord-Pas de Calais.

C'est pourquoi **Nord-Pas de Calais Initiative**, Réseau France Initiative de 15 plateformes, a décidé de promouvoir la reprise d'entreprise au travers d'un concours régional « **Les Victoires de l'Initiative** », qui aura lieu chaque année à la même période.

2. Pourquoi y participer ?

→ **pour être conseillé**

Une fois l'entreprise reprise, durant la phase de démarrage, le repreneur a encore besoin d'une expertise, de conseils afin de consolider son activité.

Les échanges et la notoriété renforceront la confiance et la compétence du nouveau repreneur.

→ **pour bénéficier du savoir-faire d'un réseau de professionnels**

Bénéficiaire de l'expérience de partenaires économiques locaux pour ne jamais rester isolé et sans réponse.

→ **pour financer son entreprise**

Parce que la reprise d'une entreprise nécessite un investissement financier plus important que la création.

3. Qui peut participer ?

Le concours régional « Les Victoires de l'Initiative » s'adresse à tout entrepreneur **ayant repris une entreprise immatriculée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009** (Entreprise individuelle, EURL,

SARL, SAS ...) dont l'entreprise (siège social et activité) est implantée dans le Nord-Pas de Calais.

4. Quelles sont les catégories de reprise dans lesquelles s'inscrire et quels sont les prix à gagner ?

Un prix financier de 2500 € par catégorie sera attribué par les partenaires du concours.

Les Catégories	Les Partenaires	Prix à gagner
La Victoire en Duo	<i>Crédit Mutuel Nord Europe</i>	2500 €
La Victoire au Féminin	<i>Délégation Régionale aux Droits des Femmes</i>	2500 €

La Victoire Jeune Repreneur	<i>Caisse des dépôts et consignations</i>	2500 €
Victoire éco-citoyenne et développement durable	<i>L'ordre régional des experts comptables</i>	2500 €
La Victoire Nord - Pas de Calais Initiative	<i>Région Nord - Pas de Calais Caisse des dépôts et consignations</i>	2500 €

5. Comment y participer ? (Retrait et dépôt des dossiers)

Les dossiers de candidature sont exclusivement à retirer par téléchargement sur le site : www.lesvictoiresdelinitiative.com

Les dossiers doivent être expédiés par courrier recommandé avec accusé de réception, *avant le samedi 15 mai 2010 minuit, le cachet de la Poste faisant foi*, à l'adresse suivante :

Versant Nord Est Initiative
33, Boulevard du Général de Gaulle
BP 30285
59055 ROUBAIX CEDEX 1

ou

par email à : lesvictoiresdelinitiative@yahoo.fr *avant le samedi 15 mai 2010 minuit.*

Les dossiers de candidature devront être remplis **complètement** et le présent « Règlement Intérieur » **paraphé et signé** par le porteur du projet, précédé de son prénom et nom et de « Lu et Approuve ».

Aucun dossier reçu après la date de réception impérative ne sera retenu.

6. Composition du jury et prise de décision

Le jury de sélection sera composé de professionnels de la reprise d'entreprise et des partenaires du concours.

Le jury de sélection est souverain et n'est donc pas tenu de justifier de ses décisions qui sont sans appel. Les membres du jury et les personnes qui auront eu connaissance des dossiers **sont tenus à la confidentialité.**

Les décisions se prennent **après étude du dossier sans convocation du repreneur** pour présenter celui-ci.

➤ **Principaux critères d'attribution des prix**

Une présentation claire du dossier mettant en valeur la motivation et la personnalité du repreneur (**le dossier du concours est à télécharger**) :

- La viabilité de l'activité reprise,
- Les perspectives de développement.

➤ **Les candidat(e)s sélectionné(e)s, lauréat(e)s des Victoires de l'Initiative**

Les candidats **sélectionnés** pour une catégorie du concours seront prévenus **par courrier début juin 2010.**

5 lauréats seront retenus pour les Victoires de l'Initiative.

Etant donné le nombre important de candidatures, il sera impossible de prévenir

les repreneurs non retenus.

7. Utilisation du prix par le lauréat

Les lauréat(e)s des Victoires de l'Initiative s'engagent à mentionner le plus largement possible dans leur communication leur qualité de lauréat(e) des Victoires de l'Initiative.

Nord-Pas de Calais Initiative et les partenaires financiers associés au concours :

pourront également communiquer sur le nom et l'activité du lauréat sans divulguer d'informations contenues dans les dossiers de candidature.

8. Utilisation du prix par le lauréat

Les prix seront remis le 3 juin 2010 au siège du Conseil régional Nord-Pas de Calais par les partenaires du concours.

A cette remise des prix, la présence des lauréat(e)s est **obligatoire**.

Toute absence non sérieusement motivée annulera la décision d'octroi du prix.

9. Acceptation du Règlement Intérieur et responsabilités

La participation au concours Les Victoires de l'Initiative implique l'acceptation du

présent Règlement Intérieur en paraphant chaque page et en signant la dernière

page avec le nom et prénom du repreneur, précédés de la mention « Lu et Approuvé » et suivis de la signature.

Le concours Les Victoires de l'Initiative pourra être interrompu, retardé ou annulé

sans autre forme de recours des candidats.

Besoin d'un renseignement ?

Vous pouvez contacter Initiative Clé : Grégory RETZ (03 20 74 50 75) ou VNEI :

Sylvie BEUGNET (03 28 33 42 80).

Mention « Lu et Approuve »,

suivie du prénom et nom du repreneur

et de sa signature